



Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, QUE :

- lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, le conseil a modifié le calendrier relativement à la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal pour le mois d'août 2023.
- la séance ordinaire du conseil du 1er août 2023 soit reportée au mardi 8 août 2023, à 20h00, pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 10 juillet 2023.

Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier